

**GoQuiz de l’accessibilité universelle 2015**

**Les services offerts à Montréal pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.**

**AlterGo
514-933-2739
www.altergo.ca
info@altergo.ca**

**AlterGo - Créateur d’accessibilité**

Créé en 1975, AlterGo a pour mission de soutenir l’inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle, sur l’île de Montréal, par l’abolition des obstacles d’accès au loisir, au sport et à la culture.

AlterGo contribue, en tant qu’organisme rassembleur et agent de changement, à faire de l’île de Montréal un modèle de services en loisir universellement accessibles.

Ce GoQuiz a été conçu dans le but de faire connaître différents services offerts aux personnes ayant une limitation fonctionnelle; ces services leur permettant notamment d’accéder au loisir.

Par ce biais, AlterGo souhaite sensibiliser le plus grand nombre de citoyens aux services offerts aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.

La formule du GoQuiz est simple : il s’agit d’un jeu de devinettes à réaliser en groupe ou individuellement qui vous incitera à en apprendre davantage.

**Question 1**

**Vrai ou Faux ?**

Une personne âgée de 12 ans et plus ayant une limitation fonctionnelle peut aller gratuitement au musée ou au cinéma si elle possède la Vignette d’accompagnement touristique et de loisir (VATL).

Faux

La VATL accorde la gratuité à l’accompagnateur de la personne ayant une limitation fonctionnelle et qui a besoin d’assistance lors de sa visite et non à la personne ayant une limitation fonctionnelle.

**Question 2**

**Questions à choix multiples :**

Le CSLC offre un programme d’aide financière qui permet de faire appel à :

**1-** du gardiennage à domicile;

**2-** du gardiennage à l’extérieur;

**3-** des maisons de répit-dépannage;

**4-** de l’accompagnement;

**5-** des camps de jour;

**6-** des camps de vacances

Toutes ces réponses!

C’est le programme de soutien à la famille.

L’aide financière est accordée, après évaluation des besoins par le CLSC, sous forme d’une allocation directe. Elle permet de faire appel à toutes ces ressources.

**Question 3**

**Qui suis-je?**

**1-** Je suis un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes ayant une déficience motrice.

**2-** J’offre des renseignements pratiques pour apprécier pleinement les voyages, sorties et escapades.

**3-** J’offre des services pour répondre aux besoins des entreprises désireuses de se tailler une part de marché appréciable auprès de cette clientèle.

Kéroul. Kéroul travaille en concertation avec les gouvernements et les entreprises privées pour accroître l’accessibilité. C’est également un interlocuteur privilégié de Tourisme Québec en matière d’accessibilité.

**Question 4**

**Vrai ou Faux ?**

Il existe un service d’information et de référence pour les personnes ayant un trouble de santé mentale et pour leurs proches.

Vrai. C’est le Service de référence de la Fondation des maladies mentales. Ce service oriente les personnes qui doutent, se questionnent, veulent de l’aide ou du répit quand apparaît la maladie ou survient la crise. Elles sont guidées vers une ressource à proximité qui répondra à leurs besoins. En cas d’urgence, composez le 9-1-1.

**Question 5**

**Vrai ou Faux ?**

Les élèves ayant une limitation fonctionnelle ont tous accès à du matériel adapté en éducation physique à l’école.

Faux. Malheureusement, les élèves ayant une limitation fonctionnelle n’ont pas tous accès à du matériel adapté en éducation physique. Si les écoles spécialisées sont équipées et organisées pour que les jeunes puissent développer leur plein potentiel, nous constatons que, dans de nombreux cas, les enseignants et intervenants travaillent avec le matériel disponible.

**Question 6**

**Questions à choix multiples :**

Quels services sont offerts aux personnes ayant une limitation fonctionnelle au parc d’attractions La Ronde de Montréal ?

**1-** Location de poussettes.

**2-** Location de chaises roulantes.

**3-** Location de casiers.

**4-** Gratuité pour l’accompagnateur.

Toutes ces réponses!

La Ronde est d’ailleurs l’un des partenaires à l’origine de l’initiative de la Vignette d’accompagnement touristique et de loisir (VATL).

**Question 7**

**Vrai ou Faux ?**

Le gouvernement du Québec offre, sur son site Internet, un service d’information concernant tous les programmes et services des ministères et organismes gouvernementaux mis à la disposition des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Vrai. Il s’agit de la section « personnes handicapées » dans la catégorie « citoyen » sur le site Portail Québec. Cette section est mise à la disposition des personnes ayant une limitation fonctionnelle pour favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en réunissant au même endroit toutes les ressources gouvernementales dont ils peuvent profiter.

**Question 8**

**Questions à choix multiples :**

Le tarif du transport adapté est :

**1-** calculé en fonction du type de limitation fonctionnelle;

**2-** gratuit;

**3-** inférieur à celui du transport en commun;

**4-** égal à celui du transport en commun;

**5-** supérieur à celui du transport en commun.

4. Le transport adapté est un transport en commun fonctionnant par réservation, au même tarif que le transport en commun régulier. C’est généralement un service de porte à porte et les clients peuvent y être accompagnés. Les déplacements s’effectuent par taxi régulier, par taxi adapté ou par autobus adapté.

**Question 9**

**Vrai ou Faux ?**

Il existe une carte qui permet aux personnes ayant une limitation fonctionnelle d’être accompagnées lors de leurs trajets sur le réseau interurbain d’autobus du Québec.

Vrai. C’est la carte Québécoise à l’accompagnement des personnes handicapées en transport interurbain par autocar. Elle permet à son détenteur de bénéficier de la présence d’un accompagnateur lors de ses trajets au Québec. Cette carte est gratuite et valide pendant 5 ans.

**Question 10**

**Vrai ou Faux ?**

Les organismes et les services municipaux qui offrent des services de loisir peuvent bénéficier d’une aide financière pour embaucher des accompagnateurs afin de répondre aux besoins de leur clientèle ayant une limitation fonctionnelle ?

Vrai. Le programme d’accompagnement en loisir provincial (PAFLPH, PALIM à Montréal) vise à : favoriser la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle à des activités de sport et loisir en contribuant financièrement aux services d’accompagnement.

**Question 11**

**Questions à choix multiples :**

À quel organisme une personne ayant une déficience motrice permanente peut-elle demander une aide financière pour faire adapter un véhicule ?

**1-** La Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ).

**2-** Un ami mécanicien bien intentionné.

**3-** La Société de l’assurance automobile du Québec

(SAAQ).

**4-** La Régie des rentes du Québec (RRQ).

3. C’est à la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ) qu’il faut demander de l’aide pour adapter son véhicule ou celui d’un proche. Un ami mécanicien bien intentionné pourrait tout de même vous aider, mais les modifications devront faire l’objet d’une vérification par un mandataire de la SAAQ.

**Question 12**

**Vrai ou Faux ?**

La BAnQ (Bibliothèque des archives nationales du Québec) offre des services spécifiques aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Vrai. La BAnQ offre gratuitement des services adaptés aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle : accueil, orientation et accompagnement sur place, collection de livres adaptés, localisation et manipulation de documents si nécessaire, référence et aide à la recherche, aide à l’utilisation d’équipements adaptés, etc. L’accès à l’ensemble des collections est gratuit.

**Question 13**

**Vrai ou Faux ?**

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ou visuelle peuvent utiliser gratuitement les services de la Société de transport de Montréal (STM).

Faux. Ces personnes doivent payer leur titre de transport. Cependant, si elles ont besoin d’être accompagnées elles peuvent obtenir une carte d’accompagnement. Cette carte permet alors à l’accompagnateur d’accéder gratuitement au réseau de la STM.

**Question 14**

**Questions à choix multiples :**

Pour faciliter leur travail en cas d’incendie, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) :

**1-** appose un pictogramme devant la résidence des personnes ayant une limitation fonctionnelle;

**2-** dispose d’un registre recensant les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

2. Ce registre permet d’identifier les personnes ayant une limitation fonctionnelle afin de faciliter leur évacuation en cas d’urgence. L’information confidentielle est recueillie auprès des personnes volontaires. Elle est à l’usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

**Question 15**

**Vrai ou Faux ?**

Il n’existe aucun camp de jour spécialisé pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle car il est très facile d’inscrire son enfant dans un camp de jour régulier.

Faux. Il est difficile d’inscrire un enfant ayant une limitation fonctionnelle dans un camp de jour régulier.

En cause : le manque de ressources financières, humaines et matérielles. Il existe donc des camps de jours spécialisés pour ces jeunes. On y offre des activités adaptées selon les besoins, les capacités et le niveau d’autonomie.

**Question 16**

**Questions à choix multiples :**

Qu’est-ce que permet le service d’interprétation visuelle et tactile du SIVET ?

**1-** D’interpréter de l’oral vers la langue des signes.

**2-** D’interpréter de l’oral vers le tactile.

Toutes ces réponses!

C’est un service d’interprétation pour les personnes sourdes, malentendantes et sourdes aveugles. Il est offert dans 3 modes de communication : la langue des signes québécoise (LSQ), l’oralisme et le tactile. Ce service permet donc une interprétation dans les deux sens par ces 3 modes de communication.

**Question 17**

**Vrai ou Faux ?**

Le réseau des bibliothèques de Montréal propose un service de prêt de documents à domicile, à coût minime, destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux personnes à mobilité réduite ou ayant une limitation motrice temporaire ou permanente.

Faux. C’est un service offert gratuitement. Les documents commandés par téléphone sont livrés à domicile par Postes Canada avec une étiquette de retour prépayée et pré-adressée. Un service similaire existe dans plusieurs régions du Québec.

**Question 18**

**Questions à choix multiples :**

J’offre une aide financière aux parents d’enfants ayant une limitation fonctionnelle, je suis :

**1-** la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ);

**2-** la Régie des rentes du Québec (RRQ);

**3-** le Centre local de services communautaires (CLSC).

2. Le paiement de Soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ) comporte un supplément pour enfant handicapé (SEH). Le SEH a pour but d’aider les familles à assumer la garde, les soins et l’éducation d’un enfant ayant une limitation fonctionnelle le restreignant de façon importante dans ses activités de la vie quotidienne.

**Question 19**

**Vrai ou Faux ?**

Tous les trains de Via Rail sont accessibles aux voyageurs en fauteuil roulant et des services spécifiques sont offerts par la compagnie aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Vrai. Les trains de Via Rail sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant et des services spécialisés sont offerts : achat de billet par téléphone ou téléscripteur ATS; gratuité pour l’accompagnateur; aide à l’embarquement et au débarquement; et livraison des repas au siège. Les services offerts varient d’une région à l’autre.

**Question 20**

**Questions à choix multiples :**

Le Service québécois du livre adapté (SQLA) offre :

**1-** de consulter un catalogue de documents adaptés;

**2-** d’emprunter des documents par voie postale;

**3-** de consulter des documents électroniques en ligne;

**4-** de commander des ouvrages situés dans des bibliothèques à l’étranger.

Toutes ces réponses!

Le SQLA est issu de la fusion des collections de l’Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) et de la magnétothèque. Il offre donc une collection très large d’ouvrages dans de nombreux formats (braille, gros caractères, audio, etc.).

**Question 21**

**Vrai ou Faux ?**

La Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) propose un programme permettant de financer l’achat ou le remplacement d’aides auditives.

Vrai. C’est le programme d’aides auditives. Les personnes assurées par la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) qui ont une déficience auditive et qui répondent à certaines conditions ont accès à ce programme.

De façon générale, une seule prothèse auditive est couverte par la Régie. Toutefois, la Régie assume le coût de remplacement d’une aide auditive dans certains cas.

**Question 22**

**Vrai ou Faux ?**

Il existe un système téléphonique interactif permettant aux utilisateurs d’accéder à une foule d’informations : notamment sur les activités et organismes du milieu de la déficience visuelle; sur les organismes communautaires; ainsi que sur les spéciaux des épiceries, pharmacies, grands magasins et disquaires.

Vrai. Ce service s’appelle le Publiphone. Cette ressource est indispensable pour les personnes ayant une déficience visuelle et les personnes ayant des difficultés de lecture. Ce système interactif permet de consulter près de 350 rubriques diversifiées. C’est un service offert gratuitement par le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, RAAMM.

**Question 23**

**Vrai ou Faux ?**

Une partie de mes frais d’essence me sera remboursée si on considère qu’il est dangereux pour moi de prendre le transport en commun en raison d’un trouble ou d’une déficience.

Vrai. Pour cela, il faut un certificat médical attestant une mobilité réduite permanente rendant dangereuse l’utilisation de moyens de transport en commun. Ce certificat vous rendra admissible au programme de remboursement de la taxe d’accise fédérale sur l’essence. Ce programme est disponible pour des personnes, mais aussi pour des organismes.

**Question 24**

**Vrai ou Faux ?**

La Place des Arts de Montréal ne dispose pas d’installations ou de services spécifiquement destinés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Faux. La Place des Arts de Montréal met tout en œuvre pour que les personnes ayant une limitation fonctionnelle puissent accéder à sa programmation. Exemples de services et dispositifs : places réservées; systèmes d’aide à l’audition; préposés aux personnes à mobilité réduite; acceptation de la VATL; stationnements réservés à l’intérieur; débarcadères; rampes, etc.

**Question 25**

**Vrai ou Faux ?**

Il n’existe pas de répertoire présentant les services offerts à la population montréalaise ayant une limitation fonctionnelle.

Faux. En 2014, AlterGo a publié « Suivez le guide ! Le guide de loisirs montréalais pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle ». Ce guide présente les organismes offrant des services aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, les services offerts et les installations qui sont accessibles.

**Question 26**

**Vrai ou Faux ?**

Il est possible de faire une demande directement à la Société de transport de Montréal (STM) pour installer un débarcadère pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle devant une installation.

Vrai. Il faut communiquer avec la Société de transport de Montréal (STM) en y faisant la demande d’un débarcadère et en expliquant le pourquoi de cette demande.

La requête sera évaluée par la STM qui donnera une réponse par la suite.

**Question 27**

**Questions à choix multiples :**

Combien de salles sont équipées de systèmes d’aide à l’audition au Québec :

**1-** aucune;

**2-** 50;

**3-** 100;

**4-** 200;

**5-** 300.

4. Près de 200 salles sont équipées de systèmes d’aide à l’audition au Québec. Ces systèmes permettent aux personnes ayant une déficience auditive de participer pleinement à la vie culturelle, que ce soit dans des salles de cinéma, des salles de spectacles, des amphithéâtres ou des maisons de la culture.

**Question 28**

**Vrai ou Faux ?**

Il existe un programme qui offre une variété de services aux enfants amputés et à leur famille.

Vrai. Unique au monde, le programme les Vainqueurs a été créé en 1975. Il soutient les familles pour l’achat de membres artificiels et d’appareils conçus pour le loisir. Il apporte aussi un soutien moral par l’intermédiaire de programmes tels que Les mères solidaires et Les conseillers juniors.

**Question 29**

**Vrai ou Faux ?**

La Ville de Montréal n’offre pas de service d’information adapté aux besoins des personnes ayant de la difficulté à lire et des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Faux. La Ville de Montréal a mis en place un site Internet

« Accès simple » afin que tous puissent profiter de leurs droits d’être citoyens montréalais. Ce site offre 3 façons d’accéder à l’information de la Ville de Montréal : le texte simplifié, l’orthographe alternative et la version sonore.

**Question 30**

**Questions à choix multiples :**

Le Centre de réadaptation Lucie Bruneau (CRLB) propose en ligne :

**1-** un répertoire des lieux de loisirs et de sports accessibles;

**2-** un répertoire des lieux de santé accessibles.

Toutes ces réponses et plus encore!

Ce répertoire, le CRLB virtuel, offert par le CRLB est un outil de référence qui indique le niveau d’accessibilité des lieux de loisirs et de sports ainsi que des lieux de santé sur l’île de Montréal pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant manuel et en fauteuil roulant motorisé.

**Question 31**

**Qui suis-je?**

**1-** Je suis un Musée.

**2-** Tous mes pavillons et toutes mes salles d’expositions sont accessibles.

**3-** J’accepte les chiens-guides et les chiens d’assistance.

**4-** Je prête gratuitement des fauteuils roulants.

**5-** Je dispose de 2 espaces de stationnement réservés devant mon entrée principale sur la rue Sherbrooke Ouest.

Je suis le Musée des Beaux-Arts de Montréal ! Mon équipe travaille très fort pour que tous mes visiteurs aient une expérience de qualité. La plupart des employés qui travaillent chez moi ont d’ailleurs été formés par Formation AlterGo.

**Question 32**

**Questions à choix multiples :**

La vignette pour avoir accès à un stationnement réservé est délivrée par :

**1-** la Régie d’assurance maladie du Québec (RAMQ);

**2-** la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ);

**3-** l’Office des personnes handicapées du Québec

(OPHQ);

**4-** le Centre local de services communautaires

(CLSC).

2. Cette vignette est délivrée par la Société de l’assurance automobile du Québec. Il faut présenter un certificat médical pour l’obtenir. Son détenteur peut avoir accès à des espaces de stationnement réservés, s’ils sont disponibles, qu’il soit conducteur ou passager du véhicule.

**Question 33**

**Vrai ou Faux ?**

Un enfant qui a une limitation fonctionnelle et qui est dans l’impossibilité de se déplacer par transport régulier pour aller à l’école doit faire appel au service de transport adapté de la société de transport de sa ville de résidence.

Faux. Chaque commission scolaire est responsable du transport adapté de ses élèves. Ce service peut être effectué par autobus ou taxi, selon les besoins de l’enfant. Pour obtenir ce service, il faut se renseigner auprès de la commission scolaire.

**Question 34**

**Vrai ou Faux ?**

Il y a un quota de stationnements réservés pour les personnes à mobilité réduite. Il n’est donc pas possible d’avoir un espace de stationnement réservé devant son domicile.

Faux. Il n’y a pas de quota de stationnements réservés sur la voie publique. Une personne peut obtenir un espace de stationnement réservé devant son domicile, sous certaines conditions, mais il n’est pas nominatif. Toutes les personnes disposant de la vignette de stationnement peuvent y avoir accès.

**Question 35**

**Vrai ou Faux ?**

À l’Espace pour la vie (Biodôme, Insectarium, Jardin Botanique et Planétarium) de Montréal, un service d’interprétation en LSQ est offert sur demande.

Faux. L’Espace pour la vie de Montréal n’offre pas ce service. En revanche, il est possible d’y emprunter un fauteuil roulant et la VATL est acceptée. Au Jardin botanique, un parcours de 2,55 km est spécialement aménagé pour les visiteurs à mobilité réduite. De plus, un parcours olfactif, gustatif, tactile et auditif, « La Cour des sens », est proposé aux personnes.

**Question 36**

**Vrai ou Faux ?**

Il existe des camps de vacances spécialisés pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Vrai. Ces camps de vacances adaptés offrent des services spécialisés pour les campeurs. Certains offrent des services d’infirmières, d’infirmières-auxiliaires, en ergothérapie/physiothérapie et en nutrition. On y offre des activités sportives, culturelles ainsi que de plein-air comme dans d’autres camps de vacances.

**Question 37**

**Vrai ou Faux ?**

À partir de l’université, il n’existe plus de programme de soutien spécifiquement destinés aux étudiants ayant une limitation fonctionnelle.

Faux. Le Programme d’allocation pour des besoins particuliers du gouvernement du Québec soutient les jeunes ayant une limitation fonctionnelle tout au long de leur éducation, jusqu’à l’université. Il permet d’obtenir une aide financière pour compenser les effets de la limitation fonctionnelle et favoriser la poursuite des études.

**Question 38**

**Questions à choix multiples :**

Si je tombe en panne avec mon fauteuil roulant manuel, motorisé ou mon quadriporteur, j’appelle :

**1-** la Société de l’assurance automobile du Québec

(SAAQ);

**2-** un de mes proches;

**3-** le Centre local de services communautaires

(CLSC);

**4-** un service spécifique dédié à ce type de problèmes.

4. Ce service s’appelle SOS taxi. Il s’adresse aux personnes ayant un fauteuil roulant, motorisé ou un quadriporteur en panne et qui ont besoin d’un dépannage. Pour ce service, composez le 514 277-3344.

En cas d’urgence, composez le 9-1-1.

**Question 39**

**Vrai ou Faux ?**

Le Service 311 permet aux résidents de Montréal d’en apprendre davantage sur les services et activités de la Ville de Montréal et de ses arrondissements.

Vrai. En composant ce numéro, on peut également s’informer sur l’accessibilité des lieux et la règlementation de l’arrondissement où l’on demeure.

**Question 40**

**Vrai ou Faux ?**

Les compagnies d’autocars offrent des services spécifiques aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Vrai. En plus d’accorder la possibilité à une personne ayant une limitation fonctionnelle d’être accompagnée, certaines compagnies disposent d’autocars équipés d’une plateforme et de dispositifs d’ancrage pour les fauteuils roulants. Une aide peut aussi être disponible à l’embarquement et au débarquement.

**Question 41**

**Vrai ou Faux ?**

Il existe un service de Postes Canada qui permet d’expédier, à tarif réduit, de la documentation à l’usage des personnes ayant une déficience visuelle.

Faux. Ce service est complètement gratuit. Il permet d’expédier sans frais des articles spécifiques, tel que des documents en braille, CD, etc. La mention « franc de port – documentation à l’usage des aveugles » indique à Postes Canada que le contenu de l’enveloppe contient des documents écrits pour des personnes ayant une déficience visuelle.

**Question 42**

**Vrai ou Faux ?**

Dans le but de mieux servir la clientèle ayant une déficience auditive, une bibliothèque a embauché un bibliothécaire ayant une déficience auditive.

Vrai. Il s’agit de la bibliothèque Le Prévost qui, en 2013, a embauché le premier bibliothécaire ayant une déficience auditive au Québec.

**Question 43**

**Questions à choix multiples :**

Le programme d’attribution des tricycles et vélos adaptés :

**1-** attribue un vélo/tricycle adapté à tous les enfants ayant une limitation fonctionnelle;

**2-** défraie les coûts d’adaptation du vélo/tricycle;

**3-** est réservé aux jeunes ayant une déficience motrice ou intellectuelle.

2 et 3. Le programme d’attribution des tricycles et vélos adaptés, offert par le ministère de la Santé et des Services sociaux, existe depuis 1999. Pour y être admissible, il faut avoir moins de 18 ans, avoir une déficience motrice ou intellectuelle et être dans l’impossibilité de faire usage d’un tricycle ou d’un vélo régulier. Le programme défraie les coûts d’adaptation du vélo ou du tricycle et non les coûts d’achat.

**Question 44**

**Questions à choix multiples :**

La Ville de Montréal offre un service de loisir en ligne. Ce service permet de :

**1-** consulter l’offre d’activités;

**2-** s’inscrire en ligne;

**3-** réserver un terrain ou un espace;

**4-** rechercher et consulter des informations sur des installations de la Ville de Montréal et sur les organismes partenaires.

Toutes ces réponses et plus encore!

Le service Loisirs en ligne est une initiative de la Ville de Montréal. Il permet d’effectuer des recherches dans la programmation en sports et loisirs de la Ville de Montréal et ses partenaires. On peut y rechercher des activités par catégories, sessions, types d’activités, clientèles, lieux d’activités, organismes et arrondissements, et y effectuer certaines inscriptions.

**Question 45**

**Vrai ou Faux ?**

Des services spécifiques sont offerts aux parents ayant une déficience motrice.

Vrai. Les services suivants sont offerts à la Clinique Parents

Plus du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau : évaluation à domicile; recommandation d’équipements adaptés et enseignement des techniques pour faciliter le rôle parental; location d’équipements de bébé adaptés, etc.

**Question 46**

**Qui suis-je?**

**1-** Je suis une fondation.

**2-** J’ai été créée en 1981.

**3-** J’aide autant les personnes ayant une déficience visuelle que motrice ainsi que celles ayant un trouble du spectre de l’autisme.

**4-** J’ai donné plus de 2000 chiens-guides et chiens d’assistance depuis ma création.

Fondation Mira. À ma création, il n’existait pas d’école canadienne de chiens-guides pour aveugles. La première a vu le jour à Sainte-Madeleine, au Québec. Depuis, je poursuis l’objectif d’accroître l’autonomie des personnes ayant une limitation fonctionnelle et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens entrainés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation.

**Question 47**

**Vrai ou Faux ?**

Les jeunes ayant une limitation fonctionnelle sévère peuvent obtenir une dérogation leur permettant de ne pas aller à l’école.

Faux. La Loi sur l’instruction publique reconnaît à chaque élève le droit de recevoir des services éducatifs qui lui sont adaptés. Les jeunes ayant une limitation fonctionnelle sévère peuvent donc recevoir des services éducatifs dans des écoles spécialisées et même dans des hôpitaux ou des centres de réadaptation.

**Question 48**

**Questions à choix multiples :**

En 2012-2013, combien la Commission scolaire de Montréal comptait-elle de points de services pour les élèves ayant un handicap, une difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDAA) dans son réseau d’écoles spécialisées ?

**1-** 3;

**2-** 13;

**3-** 23;

**4-** 33.

3. La Commission scolaire de Montréal comptait en effet 23 points de services pour élèves EHDAA dans son réseau d’écoles spécialisées. Elle comptait, d’autre part, plus de

80 points de services pour élèves EHDAA, au primaire et au secondaire, dans son réseau d’écoles régulières.

**Question 49**

**Qui suis-je?**

**1-** Je suis administré par l’Agence du revenu du Canada.

**2-** Je permets à une personne ayant une limitation fonctionnelle et à sa famille d’économiser pour l’avenir.

**3-** Je suis offert dans plusieurs institutions financières.

Je suis le Régime enregistré d’épargne-invalidité (REEI). Je suis accessible à toute personne admissible au crédit d’impôt pour personnes ayant une limitation fonctionnelle âgée de moins de 60 ans et ayant un numéro d’assurance sociale.

**Question 50**

**Vrai ou Faux ?**

Il existe un programme fédéral de subventions et de contributions qui soutient le coût en capital de travaux de construction et de rénovation visant à faciliter l’accessibilité et la sécurité des installations pour les personnes handicapées dans les collectivités et les milieux de travail au Canada.

Vrai. Il s’agit du Fonds pour l’accessibilité. Depuis sa création en 2007, le programme a financé plus de 1 400 projets partout au pays et a amélioré l’accessibilité pour des milliers de Canadiens.